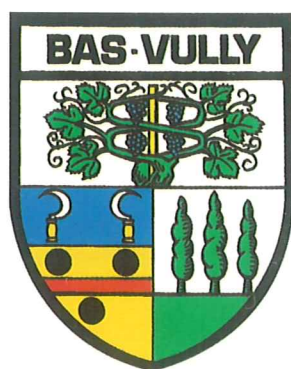
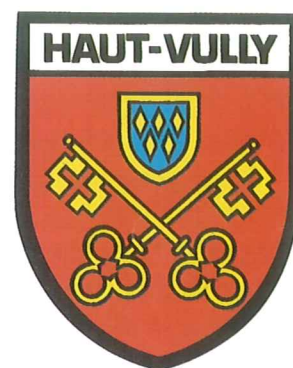


Remaniement parcellaire du VULLY



et partiellement
les communes de Mur (VD), Cudredin (VD) et Galmiz (FR)

Editorial

René Sonney, ingénieur-géomètre officiel, géomètre du remaniement

De l'invention de la roue à celle de la fusée, l'homme a toujours consacré une grande part de son énergie à chercher des solutions techniques et pratiques destinées à simplifier son existence et son travail.

C'est dans cet esprit que le 16 janvier 1962, les propriétaires du Vully décidaient la réalisation du remaniement parcellaire.

Je cite, ci-dessous, un extrait du procès-verbal de cette séance historique!

1. *M. le préfet Herren ouvre l'assemblée à 14h00; il lit l'art. 20 de la loi sur les améliorations foncières (LAF) par lequel il a la charge de présider la présente assemblée.*

Conformément à la loi, les propriétaires ont été convoqués par double insertion dans la Feuille officielle et par pli recommandé. Comme il n'y a pas d'observation sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée valablement constituée.

Les propriétaires ont été consultés selon l'art. 20, al. 6 de la LAF et ont donné leur adhésion par écrit, le nombre de signatures requis a été atteint.

M. le préfet souligne encore la grande utilité du remaniement parcellaire à cause de la création du Marché commun qui nécessitera une rationalisation poussée des entreprises agricoles.

M. le préfet donne la parole à M. Rentsch, du service cantonal des améliorations foncières (AF), pour la lecture du résultat de la cueillette des signatures.

M. Rentsch rappelle tout d'abord le mode de convocation de la présente assemblée exigé par la loi, soit Feuille officielle et carte recommandée.

Pour la création d'un syndicat, la loi exige qu'au moins la majorité des propriétaires réunissant au moins la moitié des surfaces du périmètre envisagé soient d'accord.

506 propriétaires sur 962 réunissant 1016 ha sur 1370 ha se sont déclarés d'accord de procéder au remaniement parcellaire. Les majorités requises sont donc atteintes et le syndicat est constitué.

Les signatures et surfaces ont été contrôlées par le SAF.

Le délai de recours de 20 jours part dès aujourd'hui, les recours éventuels doivent être adressés au Conseil d'Etat sous pli recommandé.

Un peu plus de 30 ans après, cette décision est devenue réalité. La présente brochure se veut être un hommage à ces pionniers et à toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de cette oeuvre. Elle est également dédiée à tous les membres du syndicat qui tout au long de ce remaniement ont fait preuve d'un excellent esprit de collaboration et de courtoisie.

René Sonney

Préface

Jean-Bernard Maeder, président du syndicat des améliorations foncières du Vully

Le 20ème siècle a été marqué par de grands changements politiques et économiques. L'agriculture a subi une mutation comme nous ne l'avons jamais vécue ces dernières décennies. Auparavant le travail s'effectuait manuellement, mais la deuxième guerre mondiale nous a conduit vers la technique et l'engagement de machines toujours plus grandes et plus sophistiquées. Le grand nombre de parcelles, les petites surfaces, les mauvaises voies de communication ne permettaient plus l'exploitation rationnelle des terres, ce qui nous a amené à une réflexion de principe.

« « « « **Un peuple qui vit, construit son avenir** » » » » »

Cet adage est toujours d'actualité chez les gens de la terre. Aussi, les initiants et les hommes du futur qui se sont réunis afin d'analyser et de préparer la réalisation d'un remaniement parcellaire étaient conscients qu'ils ne le feraient pas pour eux, mais pour les jeunes générations, qui aujourd'hui peuvent profiter de cet investissement.

Après avoir engagé la procédure, les conseils communaux du Haut et Bas-Vully convoquèrent l'assemblée de constitution du syndicat pour le 16 janvier 1962. A cette assemblée participèrent 190 propriétaires des terrains situés dans le périmètre viticole et agricole. Les majorités requises étant atteintes, le syndicat fut dès lors constitué.

Du regard agricole et viticole, comment doit-on juger ce remaniement ? Est-ce que ces travaux ont apporté quelque chose aux propriétaires ? Est-ce que l'ampleur de l'ouvrage et les coûts se sont justifiés ?

Seuls ceux, qui il y a plus de trente ans exploitaient et travaillaient la terre peuvent en juger. Objectivement, on peut sans équivoque y répondre par l'affirmative.

Que de souvenirs des heures passées sur les chemins tortueux pour se déplacer d'une petite parcelle à une autre, que de parcelles déformées, non sans oublier les cultures recouvertes d'eau durant plusieurs jours, voire plusieurs semaines et aux glissements de terrains après de longues pluies et de violents orages ! Combien de cultures détruites et anéanties ! C'est seulement après avoir vécu ces affres que nous nous rendons compte de tout ce que ces travaux et ces améliorations nous ont apporté de positif.

Il n'y a sûrement plus un agriculteur, plus un viticulteur ou un maraîcher au Vully qui désirerait revenir au "bon vieux temps" si souvent repris dans les discussions.

Bien que les travaux aient duré de longues années, qu'à un certain moment nous avons l'impression que nous n'en verrions jamais la fin, on doit constater que les investissements consentis ont été faits judicieusement.

Avec ce remaniement parcellaire, nous avons créé les bases pour une exploitation rationnelle et économique du sol. A l'heure où les secteurs agricoles, viticoles et maraîchers doivent lutter pour trouver une nouvelle identité, ceci revêt une grande importance.

Avec le nouvel état et la prise en charge des nouvelles terres, un chapitre de la vie familiale s'est terminé. Ce fut un nouveau départ. Pour certains, un pincement de coeur, pour d'autres un enthousiasme, une nouvelle motivation, voire une belle passion. De nouvelles bornes ont été plantées; des anciennes limites il ne reste qu'un souvenir.

Vu la situation du marché en Europe et les derniers accords du GATT, l'avenir de l'agriculture est tout de même incertain. Une chose est sûre : afin d'assurer nos besoins alimentaires, nous aurons toujours besoin de paysans. Il serait faux de penser que d'autres seraient en mesure de prendre notre place. Le peuple suisse doit être conscient que l'agriculture a une valeur inestimable.

Pour conclure, j'aimerais remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cet ouvrage. Un merci particulier aux représentants des autorités fédérales et cantonales de subventionnement, aux membres de la commission de taxation, ainsi qu'aux organes techniques.

Un chaleureux merci à tous les membres du comité, à son premier président, aux secrétaires et aux caissiers du syndicat en particulier. Ils ont rempli leur tâche d'une manière exemplaire et responsable.

Un grand merci à tous les membres du syndicat, propriétaires terriens, pour la confiance qu'ils nous ont témoignée, pour leur soutien. A vous, qui durant de longues années, avec souvent beaucoup de patience et tout en restant optimistes, avez collaboré à cette belle réalisation.



Dans mes remerciements, j'aimerais également inclure nos chers disparus qui nous ont aidés pendant de longues années, qui ont travaillé, qui ont participé, mais qui malheureusement n'auront pas eu la récompense méritée à laquelle nous seuls avons droit : celle de pouvoir fêter.

Puisse cet ouvrage communautaire rester un symbole de l'entente entre concitoyens habitant l'une des plus belles régions de notre canton de Fribourg !

Jean-Bernard Maeder

DATES IMPORTANTES DE LA PROCÉDURE

1962	Constitution du syndicat, début des travaux
1962	Enquête sur le périmètre et les taxes de base
Janvier 1964	Enquête du réseau général des chemins et de l'ensemble des travaux collectifs
Juin 1964	Enquête des sous-périmètres
Juillet 1964	Décision prise, en assemblée générale, à la majorité des voix et des surfaces, de l'exécution des travaux dans le sous-périmètre agricole
Août 1965	Enquête des alignements du vignoble
1965 et 1967	Enquête sur les zones de constructions et les zones de village
1968	Enquête sur l'ancien état de propriété (environ 30 propriétaires inconnus représentant une surface d'environ 2.6 ha) et enquête sur l'estimation des terres
1969	Enquête du nouvel état du vignoble
1970	Mise en culture des nouvelles parcelles du vignoble et enquête des cépages
1971	Enquête des travaux de l'aménagement du vignoble
1971	Décision de l'étude détaillée de l'aménagement du territoire
1972	Enquête du nouvel état du solde du périmètre et mise en culture de toutes les nouvelles parcelles
1981	Enquête des valeurs passagères
1980 - 1985	Enquêtes de l'abornement du nouvel état
1985	Enquête du cadastre transitoire
1985 - 1986	Reconnaissance du cadastre transitoire par les propriétaires
1986	Inscription du nouvel état au registre foncier
1989	Enquête des soultes
1989	Enquête des principes de la répartition des frais
1991	Enquête de la répartition des frais
1992	Envoi du décompte final aux propriétaires
1994	Dissolution du syndicat

LES ORGANES DU REMANIEMENT PARCELLAIRE

Comité du syndicat

MM: Louis Bôle	Sugiez	1962	1983
Alfred Chervet	Praz	1962	1971
† Auguste Derron	Nant	1962	1971
Georges Schmutz	Nant	1962	1978
Philippe Chautems	Lugnorre	1962	1966
† Paul Cressier	Lugnorre	1962	1973
† Aloïs Loup	Lugnorre	1962	1970
† Gustave Derron	Joressens	1964	1978
† Max Rentsch	Bellechasse	1964	1970
Gilbert Chautems	Môtier	1966	1983
Jean-Bernard Mäder	Lugnorre	1970	en place
Jean-Samuel Javet	Praz	1970	1980
Roger Borel	Lugnorre	1973	en place
Georges-Henri Guillod	Praz	1971	en place
Roger Guillod	Sugiez	1971	1983
Jean Pantillon	Nant	1978	1991
André Cressier	Mur	1978	1986
Adrien Guillod	Sugiez	1980	en place
Georges Ischi	Môtier	1983	en place
Jean-Marc Cressier	Lugnorre	1983	en place
Fernand Pellet	Praz	1983	en place
Eric Derron	Môtier	1986	en place
Eric Guillod	Sugiez	1991	en place

En 1962 et 1963

: Comité de 7 membres

Depuis 1964

: Comité de 9 membres

Présidents du Syndicat

MM. Louis Bôle de 1962 à 1983
Jean-Bernard Mäder de 1983 à aujourd'hui

Caissiers du Syndicat

MM. Fritz Zehnder de 1962 à 1964
Ernest Guillod de 1964 à 1972
Jean-Philippe Noyer de 1972 à aujourd'hui

Secrétaires du Syndicat

MM. Louis Chervet de 1962 à 1970
Daniel Derron de 1970 à aujourd'hui

Commission de classification agricole

MM. † Marcel Ansermet	Vesin	1962	1974
Max Chuard	Cugy	1962	1984
† Rudolf Scheurer	Gampelen	1962	1982
Paul Herren	Lurtigen	1962	en place

Commission de classification viticole

MM. † Edouard Duvoisin	Champagne	1962	1970
† Jean Jaquier	Bonvillars	1962	1986
† Léon Pillonnel	Cheyres	1962	1974
† Louis Ray	Champagne	1962	1974

Commission de classification viticole et agricole

MM. Noël Berger	Prez-vers-Noréaz	1984	en place
Casimir Gremaud	Riaz	1984	1986
Albert Munier	Tartegnin	1986	en place
Hans-Peter Gaberell	Altavilla	1986	en place

Géomètres :

MM. Maurice Dewarrat † en 1983
René Sonney

Techniciens :

M. Albert Rentsch dès 1982
en collaboration avec le bureau d'ingénieurs Rhône et Jeanneret

Service cantonal des améliorations foncières :

MM. Paul Joye jusqu'en 1980
Jean-Paul Meyer
Gérard Burgy

Plus que des mots ...

Avant 1954



Reproduit avec l'autorisation de l'Office fédéral de topographie

... des images !

Après 1993



Source : Photothèque de l'Office fédéral de topographie

La Commune du Bas-Vully

Jean-Pierre Derron, syndic du Bas-Vully

Le premier point à relever dans cette entreprise de très grande envergure, réalisée sur le territoire de plusieurs communes de nos deux cantons, est certainement le fait qu'elle a beaucoup contribué à améliorer et développer la collaboration intercommunale.

Cette remarque est surtout valable pour nos deux communes vuilleraines, principales intéressées, qui ont profité de cette expérience et, par la suite, ont continué à collaborer pour d'autres travaux de grande dimension.

Concernant le remaniement proprement dit, les terrains agricoles, propriétés de la commune du Bas-Vully, étaient déjà bien regroupés, principalement sur le Mont Vully et dans la région du Cugnet. Ils n'ont donc pas subi beaucoup de modifications.

Par contre, l'accès à ces deux zones a été complètement remis en état par la construction de nouvelles routes en collaboration avec le syndicat, telles que la route militaire et la route de la Binnaz.

Il en fut de même pour le réseau de routes communales dans les trois villages; il a été rénové et a reçu un revêtement goudronné indispensable à notre époque.

Nous regrettons le refus des deux communes à accepter l'élargissement de la route derrière le Mont reliant Sugiez à Joressens; aujourd'hui, ce dernier serait le bienvenu avec l'augmentation immanquable du trafic sur ce tronçon.

La construction des chemins de dévestiture en zone viticole et agricole est également à relever; elle a certainement beaucoup contribué au maintien et au développement harmonieux de nos différentes productions si caractéristiques au Vully.

L'installation des pompages dans les marais s'est avérée indispensable afin de diminuer les risques d'inondations provoquées par le niveau de la Broye.

Suite aux exigences du service cantonal des améliorations foncières et à la décision de l'assemblée communale de décembre 1986, tous les ouvrages collectifs construits par le syndicat ont été repris par la commune au fur et à mesure de leur construction. Leur entretien présent et surtout futur aura certainement une influence importante sur les prochains budgets communaux.

Il faut reconnaître que l'engagement financier de la commune a été très important, soit comme propriétaire par le versement ponctuel des acomptes, soit comme partenaire dans la réalisation de certains travaux et aussi comme soutien pour le cautionnement des dépenses.

La contribution à cette grande oeuvre a apporté une immense satisfaction au conseil communal; ce remaniement a donné à notre agriculture et à notre viticulture les moyens de cultiver le sol d'une manière moderne et rationnelle.

A l'heure de sa conclusion tant attendue, sachons remercier ceux qui ont su lancer l'idée au bon moment et ceux qui en ont assumé la responsabilité et la réalisation.

Jean-Pierre Derron



La Commune du Haut-Vully

Eric Simonet, syndic du Haut-Vully

Le remaniement du Vully, qui arrive à son terme, était d'une grande importance, puisqu'il concernait les 2 communes du Vully fribourgeois, le Bas et le Haut-Vully.

La Commune du Haut-Vully (890 hab.) est une bande de terre de 730 ha qui part du lac de Morat avec l'un de ses 5 villages, Môtier, grimpe le coteau tapissé de vignes, passe sur la colline où s'étendent les grandes cultures aux abords des villages de Lugnorre, Mur et Sur le Mont, puis redescend sur le côté nord du Mont-Vully recouvert de forêts avec en lisière le hameau de Joressens, pour terminer pratiquement au lac de Neuchâtel dans la plaine des marais réputée pour ses cultures maraîchères. Sur tout le flanc gauche, c'est le canton de Vaud qui est voisin, alors que sur le flanc droit, c'est Berne en partie et le Bas-Vully pour le reste.

On constate donc que la commune du Haut-Vully a été concernée sur différents points par le remaniement parcellaire : comme territoire politique et géographique avec ses différents types de zones, ainsi que comme propriétaire foncier et par conséquent membre du syndicat AF.

Comme propriétaire de terrains, la commune du Haut-Vully a vu son domaine regroupé en 2 grands secteurs agricoles, l'un Sur le Mont, l'autre dans les marais, soit une surface de 80 ha de terres agricoles cultivées. L'emplacement n'a pas fondamentalement changé, mais la surface par parcelle, qui a passé à 2 poses, est devenue plus intéressante pour être louée.

La propriété viticole, d'une surface de 1,2 ha, est sise à l'entrée de la commune à Guévaux. Ces vignes ne sont plus louées, mais travaillées par la commune elle-même.

Quant aux forêts communales (25 ha), même si elles n'ont pas été remaniées, elles sont exploitées par la commune également.

Le Battoir, bâtiment communal servant de dépôt, à la sortie de Lugnorre, a maintenant des possibilités d'extension, puisqu'il est entouré de 2,5 ha de terres communales.

Les changements les plus importants dus au remaniement parcellaire sont sans doute le regroupement des parcelles des propriétaires fonciers avec une augmentation de surface par unité, ainsi que la desserte de ces dernières par un réseau de chemins et de routes carrossables.

Des ouvrages importants de canalisation des eaux de surface et de drainage ont été exécutés en même temps.

La conception bien étudiée des chemins AF traversant des zones d'habitation a rendu possible la construction harmonieuse de quartiers de villas sur le coteau, grâce à la bonne collaboration AF - commune. Le même concept de surlargeur de certains chemins AF payée par la commune a permis l'ouverture de liaisons routières importantes : La Sauge - Lugnorre et Mont-Vully - Lugnorre.

Les forêts non remaniées nous rappellent les conditions d'avant-remaniement au Vully : limites de parcelles difficiles à trouver, accès à son petit champ ou son lopin de vigne en passant sur le voisin ou en devant payer un droit de passage. Le côté romantique et poétique en a pris certes "un petit coup", mais le résultat du remaniement a permis la survie des cultures au Vully, la mise en valeur de terrains voués à l'abandon, la rotation des cultures, la modernisation et la rationalisation des travaux du sol avec limitation de l'érosion, enfin de modeler notre Vully avec le résultat actuel : efficacité et beauté.



Eric Simonet



Le remaniement parcellaire agricole a-t-il encore sa raison d'être ?

Jean-Paul Meyer, chef du service cantonal des améliorations foncières

L'agriculture suisse se trouve actuellement dans une phase de transition fondamentale, provoquée aussi bien par des événements nationaux qu'internationaux. J'en cite quelques uns :

- Passage d'une nécessité de production maximale pour assurer l'alimentation du pays à des mesures étatiques pour limiter cette production;
- Baisse des prix des produits agricoles pour s'aligner petit à petit sur ceux des produits étrangers;
- Maintien à un niveau élevé des frais de production;
- Introduction par la Confédération des paiements directs pour compenser cette perte de revenu pour les agriculteurs. Par contre, la Confédération ne dispose pas des moyens financiers nécessaires pour compenser cette perte;
- L'agriculture doit revoir certaines de ses options pour mieux protéger l'environnement et la nature, notamment l'eau et le sol;
- Le nombre d'exploitations agricoles est en continuelle diminution, avec toutes ses incidences structurelles;
- Les accords internationaux, et tout spécialement ceux du GATT, abolissent les droits de douane et certaines aides aux produits agricoles suisses. Ceux-ci seront mis en comparaison directe avec les produits étrangers, même si leur production souffre de désavantages importants.

D'un autre côté, l'agriculture suisse doit continuer d'accomplir les tâches très diverses que lui a confiées la société et qui ne se limitent pas à un approvisionnement en denrées alimentaires saines.

Pour satisfaire à ces exigences souvent contradictoires et relever le défi lancé, les structures existantes doivent être adaptées aux nouvelles conditions. Dans cette adaptation, les améliorations foncières jouent un rôle déterminant. Plus les contraintes et les changements des conditions initiales imposés à l'agriculture seront forts et rapides, plus l'importance de ces améliorations foncières sera grande afin que l'outil à disposition des paysans suisses supporte la comparaison avec celui aux mains des collègues étrangers. Les contributions publiques aux améliorations foncières ne subissent d'ailleurs pas de limitations dans les traités internationaux et certains Etats les soutiennent largement.

Dans le canton de Fribourg, parmi les différents genres d'améliorations foncières pratiqués, les remaniements parcellaires représentent une priorité.

En effet, la propriété foncière dans certaines régions souffre d'un morcellement excessif et d'un manque complet de desserte. A moyen terme, les agriculteurs de ces régions ne pourraient pas continuer d'exploiter plusieurs dizaines de parcelles, éparpillées parfois sur plusieurs communes, ne disposant d'aucun accès digne de ce nom. Les frais de production seront excessifs dans ces zones. Par contre, ces remaniements parcellaires devront aussi tenir compte du changement des conditions-

cadre, notamment en matière de protection de l'environnement; le coût de ces remaniements parcellaires devra aussi être revu à la baisse pour rester supportable.

En conclusion, on ne peut que féliciter les propriétaires qui ont eu la sagesse d'entreprendre à temps ces grands travaux de remaniements parcellaires. Bravo donc aux gens du Vully pour leur belle oeuvre et merci à tous ceux qui ont contribué à cette réussite.

Jean-Paul Meyer

Le point de vue de

Francis Chautems, président de l'association des vigneron du Vully fribourgeois

Que seraient devenus nos 100 ha du vignoble fribourgeois du Vully il y a plus de 30 ans sans l'esprit d'initiative de quelques fervents vigneron et encaveurs de l'époque ? Fallait-il continuer d'exploiter nos vignes de façon traditionnelle, accéder à nos parcelles souvent éloignées les unes des autres par des chemins creux, des sentiers, déplacer les matériaux, effectuer tous les travaux manuellement et à dos d'hommes ? Mais surtout, fallait-il abandonner notre vignoble à la spéculation immobilière, voir des villas sortir de terre comme des champignons sur notre coteau, comme on peut le voir bien trop souvent dans d'autres régions ?

Et bien non, la raison l'a emporté et grâce au remaniement parcellaire, notre vignoble du Vully est toujours là, bien plus beau qu'avant, compact, interdisant toute construction dans la zone viticole. De nombreux chemins d'accès facilitent la rationalisation des travaux par la mécanisation et les nouvelles méthodes de culture. Les domaines familiaux se sont transmis de père en fils, le nombre de vrais professionnels de la branche viticole a augmenté sensiblement et augmente toujours. La qualité de nos vins s'est largement améliorée, nos produits sont maintenant reconnus bien au-delà de notre région.

Merci à tous ceux qui ont collaboré durant des années à la bonne marche du remaniement parcellaire du Vully; grâce à vous, Messieurs, nous, vigneron, sommes fiers de travailler, de vivre dans l'un des plus petits vignobles de Suisse, mais aussi dans l'un des plus beaux !

Francis Chautems

LES COÛTS DE L'ENTREPRISE

Coût total des travaux	fr.	36.412.132,70	100,00%
-------------------------------	------------	----------------------	----------------

Financement

Subventions fédérales	fr.	11.095.310,00	30,47 %
Subventions cantonales	fr.	8.488.089,00	23,31 %
Participation des communes	fr.	2.181.362,15	5,99 %
Participation des propriétaires	fr.	12.958.645,25	35,59 %
Autres recettes (Ventes, locations et divers)	fr.	1.688.726,30	4,64 %
	fr.	36.412.132,70	100,00%

Ventilation par chapitres

A. Travaux géométriques	fr.	3.815.667,20	10,48 %
B. Travaux de construction	fr.	28.617.604,75	78,59 %
C. Entretien des ouvrages	fr.	596.260,75	1,64 %
D. Intérêts et frais payés	fr.	2.087.600,00	5,73 %
E. Travaux administratifs	fr.	1.295.000,00	3,56 %
	fr.	36.412.132,70	100,00 %

Plans, composition et mise en page : René Sonney à Fribourg
Photos couverture : Gilbert Fleury à Villars-sur-Glâne
Photos intérieures : Georges-Henri Guillod à Praz
Photos aériennes : Office fédéral de topographie à Berne
Photolithos : Lithotech à Berne
Photocomposition et impression : Imprimerie Claraz S.A. à Fribourg